Image not found or type unknown

Évaluation meublant lors d'une succession

Par **Schiavi rene**, le **20/02/2017** à **15:57**

Bonjour

L'évaluation des meublants est elle obligatoire (2 Héritiers présents et d.accord)?
Un commissaire priseur est seul habilité à faire cet inventaire (si obligatoire)?
Enfin, dans ce cas de figure quels honoraires où émoluments pour le notaire ? (tarif fixe oú pourcentage de l'inventaire)?
Merci beaucoup
R Schiavi

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés